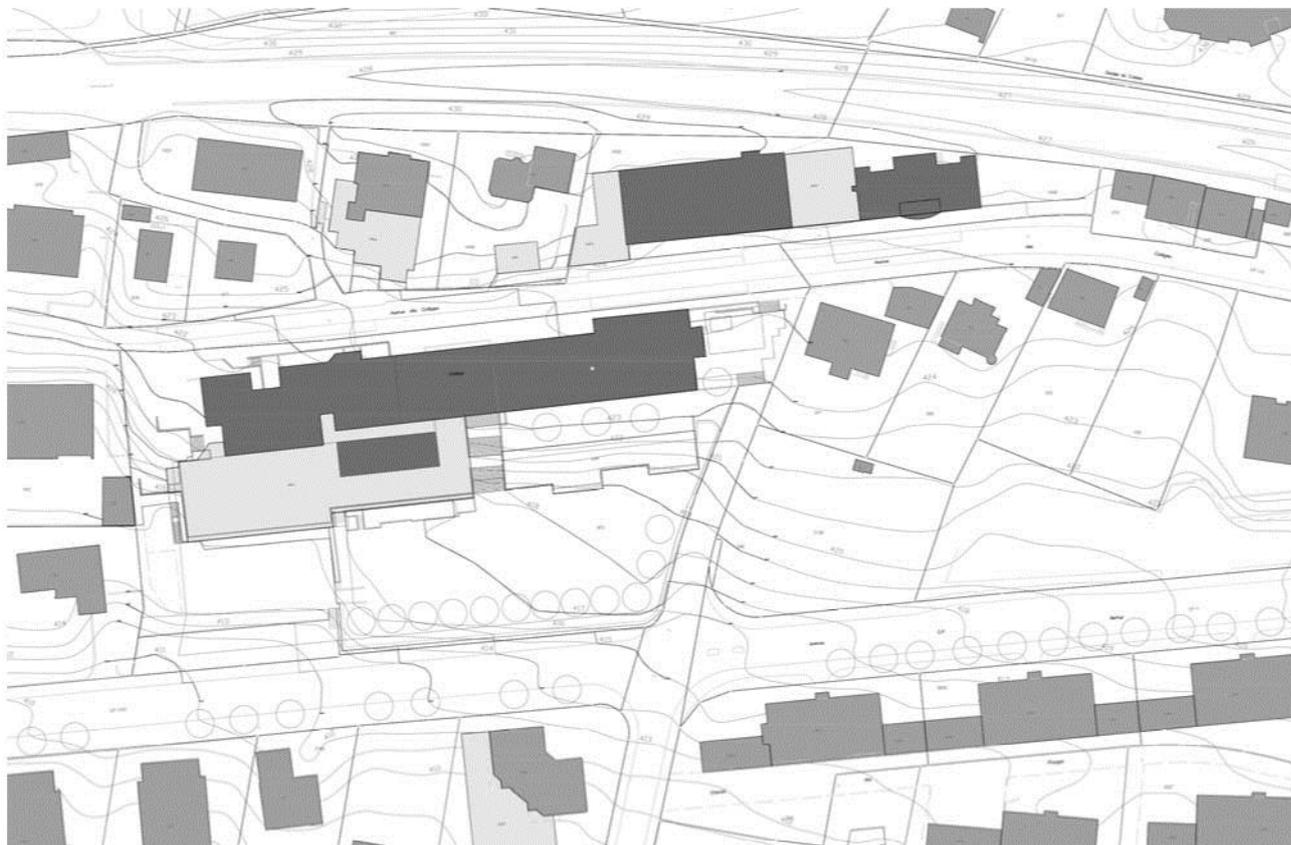


## 6.1 COMPLEXE SCOLAIRE DE L'AVENUE DES COLLEGES



Le Collège Principal, l'Annexe Ouest, le Collège d'Arvel et le Collège Jules Loth sont très proches, l'analyse porte de manière globale pour l'ensemble du site.

### 6.1.1 Position urbaine

Le complexe scolaire gravitant autour du Collège Principal, première construction scolaire de la Ville de Pully en 1911, occupe une position centrale dans la Commune de Pully. C'est le site le plus important des établissements primaires de Pully. Il comprend aujourd'hui 27 classes.

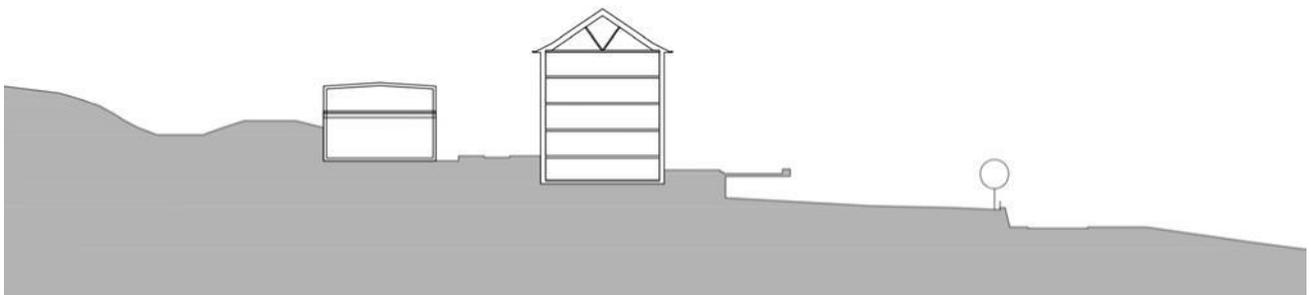
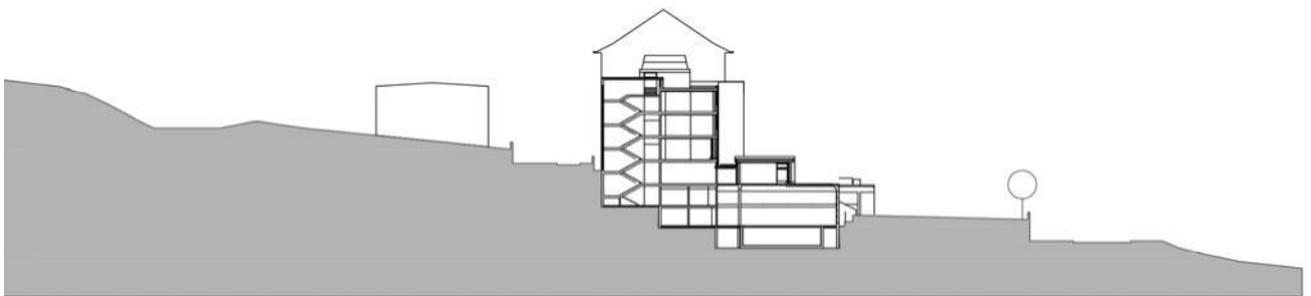
Le site est complexe. Il est en forte pente et comporte des constructions d'époques différentes. Dans l'ensemble, les bâtiments existants sont bien insérés dans la pente. La piscine n'est toutefois pas de plain-pied et son entrée publique est ambiguë.

L'extension de l'école est une opportunité pour améliorer la qualité des espaces extérieurs et leur relation à la l'avenue Cf. Ramuz.

Planification des constructions scolaires  
Rapport



*Complexe scolaire de l'Avenue des Collèges*



## 6.1.2 Patrimoine

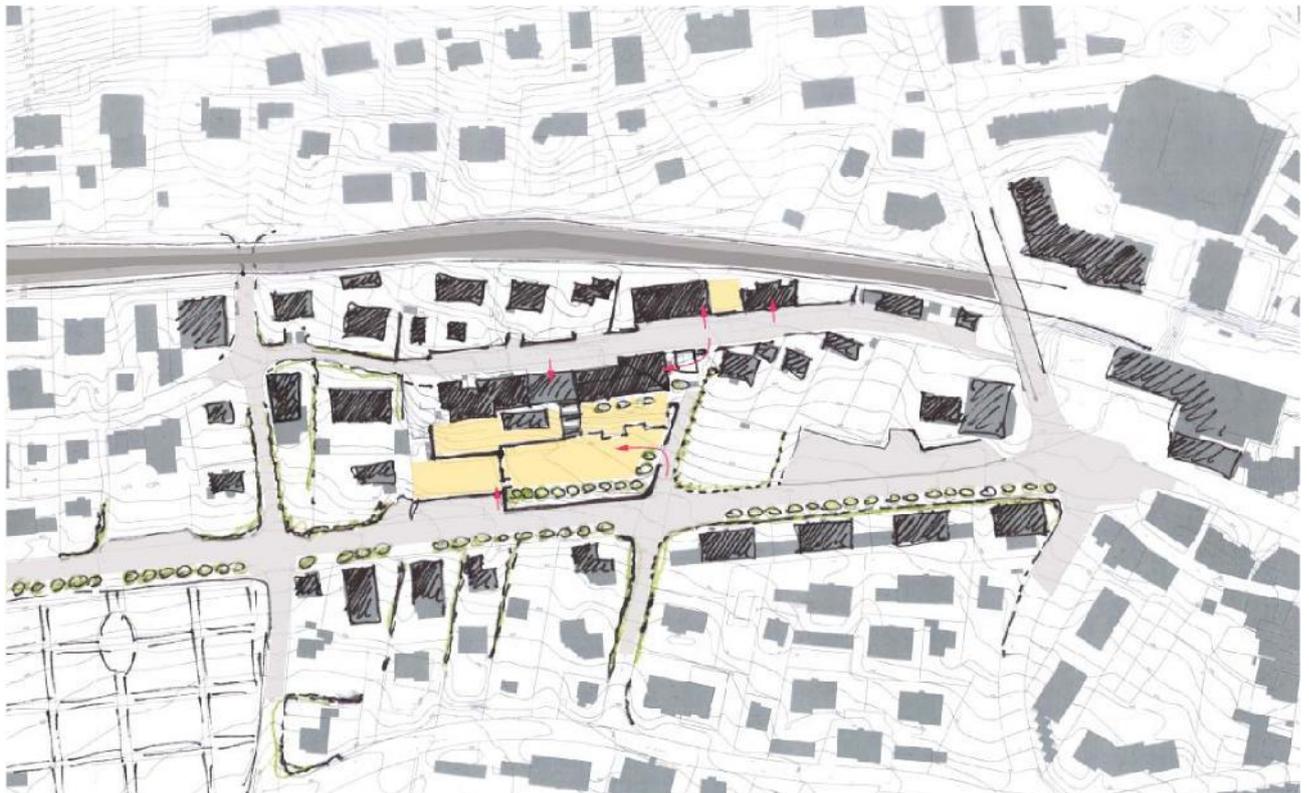
### Collège Principal

Le Collège Principal est inscrit en note 6 (objet sans intérêt) au patrimoine, note que nous estimons sous-évaluée. Malgré des transformations importantes et une reconstruction de la toiture après un incendie, le Collège Principal affiche une certaine prestance. Il forme un ensemble avec son préau sud entre l'Avenue des Collèges et l'Avenue Cf. Ramuz. La rangée d'arbres qui borde le mur de soutènement sud souligne la présence de l'institution sur l'Avenue. Les enfants bénéficient ainsi d'un préau sud dégagé, avec vue sur le lac et les Alpes et ils sont protégés de la rue en contrebas. Cette manière de s'implanter est le reflet d'une époque dans la région : le Collège de Prélaz à Lausanne par exemple est dans la même configuration. D'autre part, la présence d'imposants murs de soutènement sur rue, est caractéristique de la Ville de Pully, construite dans la pente. Le mur du Collège Principal est le dernier tronçon encore existant sur l'Avenue Cf. Ramuz.

Dès lors, la question se pose de la conservation de cet ensemble.

### Collège d'Arvel et Jules Loth

L'attribution de la note 5 (objet présentant des qualités et des défauts) au Collège de Jules Loth nous paraît également sous-évaluée. Le traitement de la façade et le rapport de la salle de gymnastique à la rue est particulièrement intéressant. L'Isos émet une « protection sur l'ensemble » avec le collège d'Arvel qui lui-même est en note 3.



*Complexe scolaire de l'Avenue des Collèges - Espaces urbains et limites*

## 6.1.3 Besoins scolaires et parascolaires

### 6.1.3.1 Programme scolaire

C'est sur ce site que sont formulées les plus grandes demandes d'extension. Le complexe scolaire devrait accueillir 720 élèves en 2024. L'ensemble des élèves 7P à 8P sont regroupés sur ce site.

Pour 720 élèves prévus (36 classes), 4 salles de gymnastique sont nécessaires selon les directives vaudoises. Le site dispose actuellement de 2 salles de gymnastique (annexe Ouest et Jules Loth), d'une piscine et d'une salle de rythmique. La piscine étant utilisée par l'ensemble des écoliers de Pully, elle ne peut pas être prise en compte pour la détermination des besoins de ce site. L'exploitation de la salle de gymnastique de Jules Loth est limitée par l'ECA. Cette limitation est antérieure aux nouvelles directives AEAI (2015) et doit être réévaluée.

Pour 720 élèves, un préau extérieur de 3'600m<sup>2</sup> devra être conservé.

### 6.1.3.2 Programme parascolaire

Depuis la rentrée 2017, le collège Jules Loth est entièrement consacré à l'APEMS (hormis sa salle de gymnastique). Par ailleurs, un nouvel APEMS s'est ouvert à proximité (10' à pied) au Prieuré 4 pour les classes de 7-8P.

Selon l'évaluation de la DJAS, il va manquer 22 places dans ce secteur en 2022. A cela s'ajoutent les besoins supplémentaires induits par l'extension de l'école, besoins estimés à env. 60 places.

## 6.1.4 Extension / assainissement

### 6.1.4.1 Extension

La bibliothèque et l'administration de l'établissement primaire occupent actuellement des locaux du Collège Arnold Reymond. Leur déplacement sur le site de l'avenue des Collèges est stratégique, car la position est centrale et c'est le plus grand des complexes scolaires primaires.

Après la réactualisation du 16.07.2018, le programme à ajouter sur ce site est le suivant :

Programme scolaire :

- 9 salles de classes (72-78m<sup>2</sup>) dont 1 salle de sciences
- 2 salles de réserve
- 2 parloirs
- Locaux administratifs + économat (512 m<sup>2</sup>)
- Bibliothèque (250 m<sup>2</sup>)
- 1 salle de gymnastique double VD4
- 2 terrains de sport extérieurs 15m x 26m

Programme parascolaire

- Un APEMS de 90 places permettrait de couvrir l'entier des besoins sur le site, en réintégrant les 36 places situées à Prieuré 4.

Cette proposition a les avantages suivants :

- Concentration des interventions principales sur un seul site.
- Densification au centre de la Ville de Pully.
- Opportunité pour améliorer la qualité des espaces extérieurs et leur relation à la rue.

#### 6.1.4.2 Assainissement

- Annexe Ouest (priorité 4) - L'amélioration de l'enveloppe de l'Annexe Ouest a été réalisée en 1999, les sanitaires ont été rénovés en 2015. Des travaux dans ce bâtiment ne sont pas prioritaires.
- Collège Principal (priorité 3) - L'assainissement du Collège Principal doit se faire dans le sens de maintenir le caractère du bâtiment du début du XX<sup>ème</sup> siècle.
- Collège Pierre d'Arvel (priorité 3) - L'assainissement du Collège Pierre d'Arvel doit se faire avec un soin particulier, en conservant les qualités qui justifient la note 3 au recensement architectural.
- Collège Jules Loth (priorité 3) - Des travaux viennent d'être réalisés pour l'aménagement de l'APEMS. La conformité de la salle de gymnastique aux directives AEAI est à vérifier. L'enveloppe devra être assainie en portant une réflexion sur le maintien de la qualité des façades.

#### 6.1.5 Faisabilité

Le mur de soutènement du préau existant va au-delà de la limite de construction sur l'Avenue Cf. Ramuz exigée aujourd'hui par la Loi sur les Routes. La nécessité d'implanter une salle de gymnastique double sur ce site implique la démolition du mur.

L'option la plus contraignante a été testée dans l'étude de faisabilité : le nouveau programme cherche à occuper uniquement le socle du site, sans volume émergeant, ce qui permet de maintenir le dégagement des bâtiments existants vers le lac.

L'aménagement des combles du collège principal s'avère nécessaire pour recevoir l'entier du programme.

Cette proposition permet le maintien en fonction de l'école durant les travaux.

---

programme	- 9 salles de classes (72-78m2) dont 1 salle de sciences 2 salles de réserve - 2 parloirs - Locaux administratifs + économat (512 m2) - Bibliothèque (250 m2) - APEMS 90 places - 1 salle de gymnastique double VD4 2 terrains de sport extérieurs 15m x 26m
Surface à construire	7'200 m2
Volume à construire	env. 39'000 m3
Coût estimatif	CHF 32-37 mios
Planning nouveau PQ	2 ans
Planning projet	6 ans

---

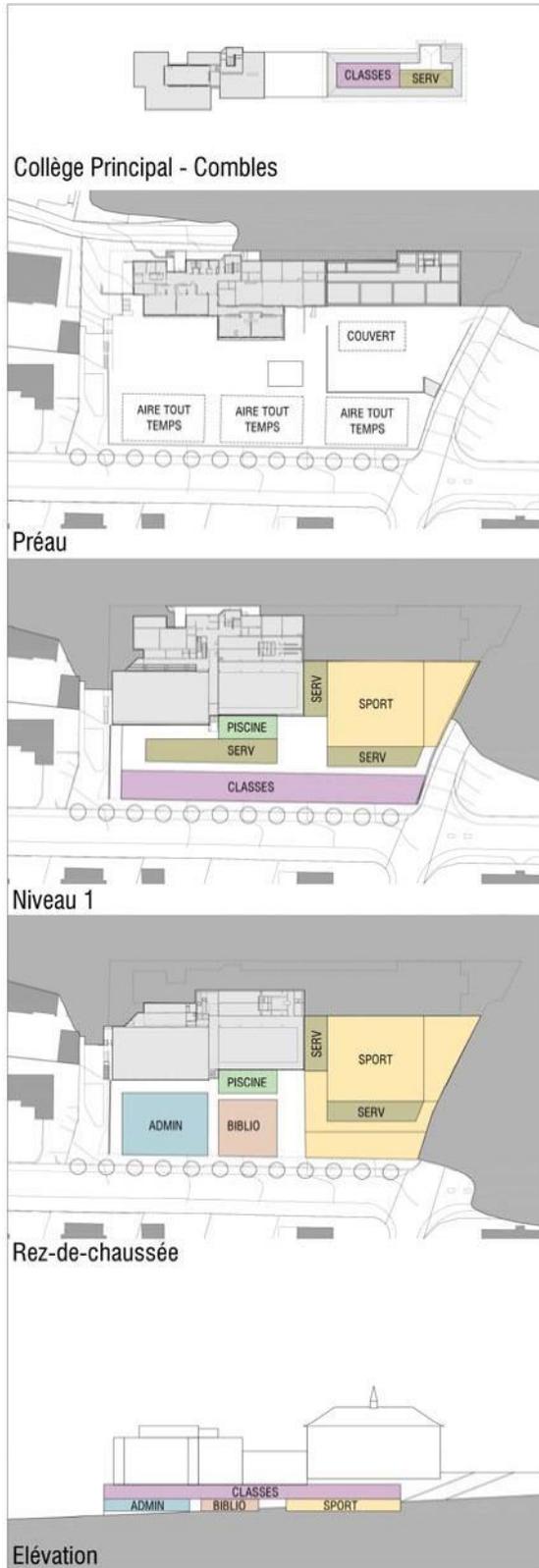
Parascolaire : La définition du programme parascolaire s'est précisée début 2019. L'APEMS de 90 places est prise en compte dans le coût estimatif mais n'a pas pu être intégrée au test de faisabilité ci-dessous.

Parking : Le complexe scolaire de l'avenue des Collèges est situé au centre de la Ville de Pully, proche de la gare et bien relié aux transports publics. Dans tous les cas, des places de livraison, de dépose, ainsi que des places vélos sont nécessaires. Il faut également prévoir des possibilités de stationnement pour les professeurs itinérants. Cette option conduira vraisemblablement à la réalisation d'un parking souterrain dont le coût s'élève à priori à environ CHF 2 mios.

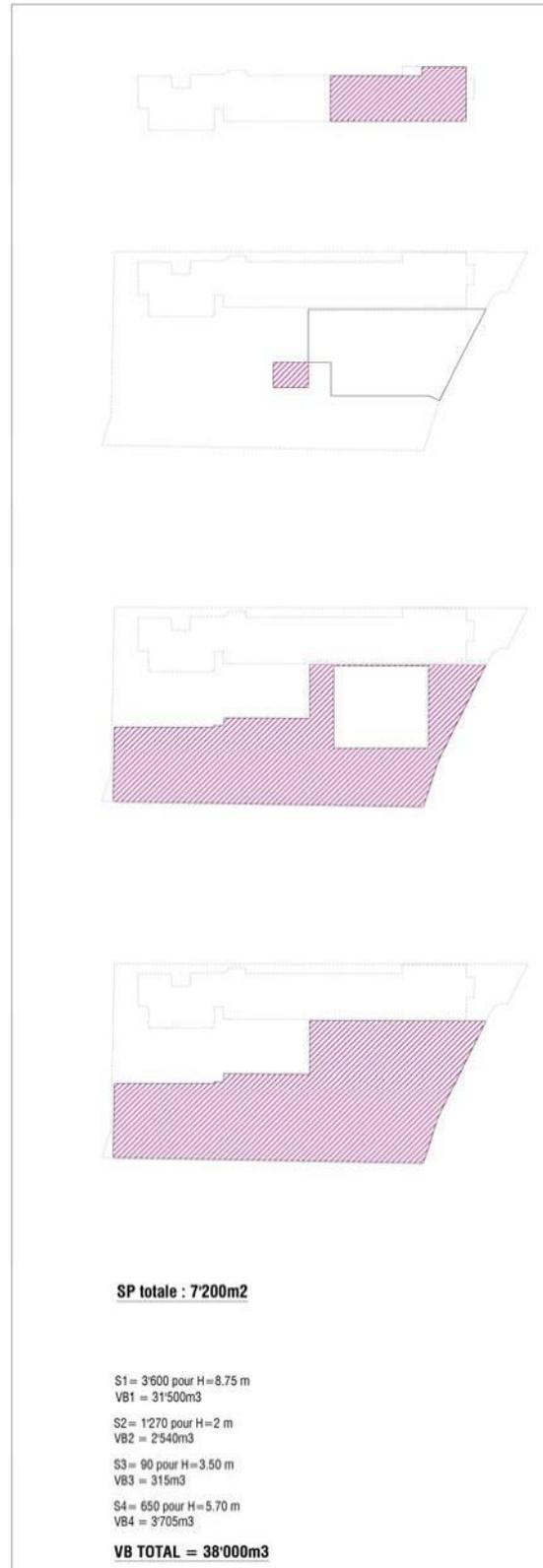
Planification des constructions scolaires  
Rapport

SITE COLLEGE PRINCIPAL

TEST : OCCUPATION DU SOCLE + COMBLES BÂT. PRINCIPAL



VOLUME ET SURFACES



### 6.1.6 Recommandations pour le futur

- Faisabilité : compléter le test de faisabilité en intégrant un APEMS / UAPE d'env. 90 places.
- Etablissement détaillé des locaux scolaires et parascolaires
- Validation du programme de locaux scolaires et parascolaires
- Lancement d'un concours d'architecture
- Abrogation du PEP Collège Principal et nouveau Plan de quartier à l'issue de la phase projet
- Etudier la possibilité de réaliser le chantier par étapes afin de pouvoir mettre en service un certain nombre de salles de classes avant 2025.
- Etudier en parallèle avec la DJAS et la direction des écoles la possibilité de densifier certaines classes pendant un laps de temps donné (passer de 20 élèves à 23 élèves). En théorie, il est nécessaire d'augmenter l'effectif de 40 classes (+ 3 élèves par classe) pour absorber l'augmentation de l'effectif (6 classes, soit 120 élèves).

### 6.1.7 Planification

- 2019 Concours d'architecture
- 2020-2021 Plan de quartier
- 2020-2022 Phase de projet et d'Appel d'Offres
- 2023-2025 Chantier
- Fin 2025 : mise en service **dettling pélera ux architectes**